L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BORDEAUX, No 73, RUE DES CHARTRONS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 28 MAI

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne craignent être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.....RUE POYDRAS.....171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co.,

174.....RUE DU CANAL.....174.

(Entre Bienville et Philippe.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, ce ils ont cru que ce Sud comme étant les plus grands importateurs et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, de FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les meilleurs par bon marché.

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre donc à plus bas prix de moins à quel bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront à le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appel.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucune autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets puissent être manufactures au Sud.

Diplôme, médaille en argent et 0.50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et 0.50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et 0.50 pour la meilleure FILTRE D'EAU MISSISSIPPI.

0.50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, tous de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Barone et Philippe.

31 mars—1m

INSTITUTIONS

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIE

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE succès de cette institution sont en pleine activité. Les classes s'ouvriront ensuite à un professeur spécial, enseignant : le Latin, le Grec, le Hébreu, l'Anglais et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglaise en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs notoire et sérieux.

L'Anglais, le Français et la Danse des Ecoles, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à ses leçons particulières.

Les prix d'ordinaire s'élèvent de 64 à 80 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT en toute de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens de commerce, comprennent la Tenue des Livres, le Calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix : 25.

Le College est situé rue Hospital, No 154, entre Dauphine et Bourbon.

31 oct—1y MVD

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme A. Le Vasseur-Deron, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignemens, se présenter à l'Etablissement. 21 avril—1y

COLLEGE Commercial de Delbear, rue Camp et Commerce, en section continuelle sous d'habiles professeurs, ce collège qui tient une charte de l'Etat. Ses nombreux élèves sont aujourd'hui des commerçants de leur ressort, et prouvent des maisons marchandes et de cette ville et de l'Etat du Sud. Les nombreuses demandes pouvant entrer en le Cours commercial, en Arithmétique de Droits, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, en l'espagnol, séjours, etc. Les élèves spéciale pensionnaire de prix de $1.000, $2.000 et $3.000 par an, est la meilleure fortune et des premiers donnent à leurs enfants. Un diplômé de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Cette institution est sous le décret

EUGÈNE DOLEPAN, Président.

O. B. GRAHAM & Co.,

129.....RUE GRAVIER.....129

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention de commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les derniers navires d'Europe, et comprenant—Toile d'Irlande, toile linéenne, toile à voiles d'occident, toile à drogs, toile à sac, toile; chemises de toile et devants de chemises en toile; toile écrue et Bleue, toile Pantera, toile blanc; toile blanc; toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batistes, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huchard, serge et ciée blanc, cretonne, Duchs, Holmdale, Burlaps, bobbinets, mousselines unies, tape checks, gingas Ulster et coutils, ginghams, plaids, tartans, indiennes Indiennes rouges, mouchoirs Madras, cotons en bobines et fil de chaussés, etc. 19 jan—6m

J. M. BRUNSWICK. J. BRUNSWICK. A. W. MERRIAM

BRUNSWICK FRERES & Cie,

65.....Rue St-Louis, Nlle-Orléans.....65

FABRICANTS DE BILLARDS

ET

D'ARTICLES DE BILLARDS.

NOTRE Stock comprend le plus grand assortiment de Billards qui ait jamais été offert—grands et petits Billards, billards à canne et à poche, à bandes Brunswick, perfectionnées, lampes-bonnets, de Paris des plus délicates joueurs, les meilleures dont on se serve actuellement.

Nous avons en outre un stock complet de tables Jenny Lind à rubans, billes, draps, queues, craie, cuoches en ivoire, compteurs, et tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Les ordres de réparations ou changements de billards est ponctuelle sans délai. 14 mars—3m

Grand Chemin de Fer

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DE JACKSON ET DU NORD.

LA SEULE ROUTE DIRECTE NORD ET EST.

Changement de Départs :

DIMANCHE, 5 mai, l'Express de Nuit part à 8 heures.

A dater de LUNDI, 6 mai, DEUX TRAINS EXPRES QUOTIDIENS partiront de Jackson, de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et à 7 heures P. M. Les trains de nuit arriveront à la ville Orléans, à 1 heure 25 minutes P. M. et à 7 heures 2 heures.

Des connexions Nord, Est et Ouest donnent des facilités aux passagers, qui n'en trouvent pas de semblables dans d'autres routes.

Les passagers partant par le train de 7 heures du soir arriveront à New York EN TROIS JOURS ET NEUF HEURES, vingt-huit heures avant celui de la Mobile et Ohio Railroad.

Par cette route se transporte la GRANDE MALLE Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

LES TRAINS ALLANT DE NUIT ont des CHARS OU L'ON PEUT SE COUCHER.

C'est la seule route où l'on obtient des chambre pour les dames seules, et des chars de nuit. DES EFFETS DES PASSAGERS.

Le prix du trajet est aussi bas que celui que l'on paie sur une autre route.

EF Pour obtenir des billets pour tout le trajet et des bagages enregistrés, s'adresser aux bureaux au-dessous du City Hotel, encoignure des rues Camp et Commune, et à la Station de l'Etat de Jackson.

T. WILLIAMS, Surintendant-Général.

ED. WARR, Agent-Général pour les Billets.

4 mai—1m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.			DU LAC.		
4 h.	A. M.	chez vapeur.	5 h.	A. M.	chez vapeur.
7½	"	"	8½	"	"
7½	"	"	8½	"	"
9	"	"	10	"	"
10½	"	"	11½	"	"
MIDI			1 h.	P. M.	
3 h.	P. M.		3½	"	"
3	"	"	3½	"	"
4	"	"	4½	"	"
5	"	"	5½	"	"
6	de soir		6½	du soir	
7	"	"	7½	"	"
9	"	"	9½	"	"
11	"	"	11½	"	chez cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 8 heures, au lieu de chaque à cheval.

Un nouvel soirée partira de la ville tous les Dimanches, à 5 heures de l'après midi.

A partir de 7 avril, les convois partiront des deux extrémités de la ville, les Dimanches, toutes les demi-heures de 4 à 8 heures du soir.

EF Temps pour aller et venir, le même jour, 35 cts

Les passagers qui s'arrêtent à Kenilly devront prévoir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE FARDELLY,

Surintendant-général.

4 avril—6m

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LE 20 Décembre, conformément à la charte, ont été tirés Prêt suivant des ordonnés de la Compagnie, le 20 avril 1866.

Primes d'incendie	$288,121 71	
Primes de marine	128,265 15	
Primes de risques	800,048 30	
		$1,216,435 16
Montant des primes capitaux		208,651 44
Valeur payée en numéraire	$24,000 00	
Valeur de nantissement	72,645 00	
Valeur de risques	38,248 30	
Montant payé au lieu de scrip	72,762 97	
Scrip payé en numéraire	1,000 00	
Remboursement payées	61,397 31	
Intérêts, timbres, commissions, etc.	1,000 00	
	149,168 00	
Bénéfice net		$967,784 20
Montant participant au bénéfice		$207,784 20
Scrip de la Compagnie en circulation		604,711 69

Les Directeurs ont décidé de payer un dividende de 15 pour cent sur le montant des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866, payable en scrip, payable à partir du 1 juin prochain. Il a été résolu en outre de payer à partir du dit jour tout le scrip non encore payé de la Compagnie.

Directeurs :

Geo. Urquhart,	Wm. Stevens,		
A. Robertson,	Chas. Leidte,		
C. W. Babcock,	A. Bohrer,		
J. H. Hearn,	Geo. Wm. Pratt,		
W. P. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,		
Geo. Wm. Pratt,	Jos. Adams,		

10 janv—1y

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting :

Whereas, Adolphe Steinwerk, for account of Henry Burke, by having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whom rests the office of the Sheriff of said Court, on the 24 day of November, a.d. 1866 for a mortgage certificate, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved 14th day of March, 1864.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Third District Court of New Orleans, who can assert any right, title or lien to and in the property hereinafter described, to commence or any information in the order during ninety days from the day the Mortgage Certificate shall be published in the newspapers and advertisements, in lieu or manner of sale, or for any other defect which may be shown cause. Within thirty days from the day the Mortgage Certificate shall be published in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and judgment signed.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 10th day of August, A. D. 1866, by virtue of a writ of execution issued out of this Court, registered on the 7th day of July, A. D. 1866, in a suit entitled C. Rosetta Roselli, versus Mary Ghento, No. 12 368 of the docket of this Court, at which sale Adolphe Steinwerk, for account of Henry Burke, became the purchaser for the price of $1000.

Description of property as given in the Judicial Conveyance :

ONE SQUARE OF GROUND, No. four hundred and twenty-eight (428) Tracy, and of Tracy and Ursulines streets according to the plan of section 1 of the Faubourg Tremé, and of Peter Lanzas.

In testimony whereof I have hereunto set my hand and affixed the seal of this Court, at the city of New Orleans, on the twenty-seventh day of April, A. D. 1867.

E. A. LEMMAN,

Deputy Clerk.

may 7 d 18d

E. Levy and E. F. Trapart vs. their Creditors and the Creditors of E. Levy & Co.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 11 294.

Notice is hereby given to the Creditors of Elias Levy and Emile Trapart, and of E. Levy & Co., that they have filed a petition in the northern Court of this parish, praying for a cessation of their property, and that a meeting of said Creditors will be held before Louis Duvernay, a party public on FRIDAY the 7th day of June, 1867, at 10 o'clock, A. M., for the purpose of deliberating and deliberate upon their application for a cessation of their property, and to appoint one or more of the creditors of said Elias Levy & Co., and Emile Trapart, and E. Levy & Co., to represent the mass of creditors, and to appoint a proper person to represent the absent creditors, if any, and to appoint a proper person to represent the absent creditors, if any, and to appoint a proper person to represent the absent creditors, if any